PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 7 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, ALLIX Jean-Marie, CADET Dominique, RECCHIA Dominique, BARBAROUX Sylvie, BOIRON Yves, CHARRE Béatrice, COMPERE Philippe, DUCHAMP Aurore, FARJON Philippe, FULACHIER Sylvian, GONTHIER Erwan, MARTIN Marie-France, MAZET Caroline, NEGRE Grégory, OZIL Christine, ROURE Florian

Absents ayant donné procuration : 1 – MOURARET Sophie à Bernadette PERRIER

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – MAZON Elisabeth

Secrétaire de séance : Sylvian FULACHIER

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 : approuvé à l'unanimité

Nomination du secrétaire de séance : Sylvian FULACHIER

Présentation des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) : 7 dossiers reçus (au 07/09/2026) en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal et à transmettre à la CCBA.

DELIBERATIONS

1/OBJET : Présentation du rapport d'activité 2025 de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39, prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année aux communes membres un rapport d'activité, et que celui-ci doit être présenté au conseil municipal.

- Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la présentation du rapport d'activité 2025 de la CCBA (voir document adressé en annexe). Ce document retrace l'ensemble des actions et politiques publiques mises en œuvre par la Communauté de Communes au cours de l'année écoulée.

2/OBJET : Révision et mise à jour des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA)

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, approuvée par le Conseil communautaire le 7 juillet 2026. Cette révision vise principalement à actualiser les statuts afin de les mettre en cohérence avec les évolutions intervenues depuis leur dernière modification.

Les principales évolutions portent sur l'ajout, dans les compétences communautaires en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, de la possibilité pour la CCBA d'élaborer, mettre en œuvre, suivre, évaluer et financer les actions de santé prévues dans le cadre du Contrat Local de Santé Intercommunal. Les statuts précisent également la possibilité pour la CCBA d'adhérer à des Entreprises Publiques Locales (SEM ou SPL).

La composition du Conseil communautaire est par ailleurs mise à jour à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026 : le nombre de conseillers communautaires passe de 52 à 56, avec un suppléant pour les communes ne disposant que d'un seul délégué titulaire.

Enfin, les règles relatives au Bureau communautaire sont adaptées afin d'intégrer la possibilité de désigner des conseillers délégués et de permettre à la commune représentant plus de 25 % de la population intercommunale de disposer de deux vice-présidences, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Conformément aux articles L.5211-20 et suivants du CGCT, les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, à la majorité (20 voix pour, 2 abstentions : Monsieur Erwan Gonthier et Monsieur Patrick CORTIAL), le Conseil Municipal :

- Approuve la révision des statuts de la CCBA telle que présentée et annexée à la délibération.

3/OBJET : Classement de la parcelle D n°4297, située Chemin de la Roche, dans le Domaine Public de la Commune

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 avril 2024 n° 21-2024 l'autorisant à acquérir la parcelle D n°4297 auprès de Mme PASTRE Laurence et régulariser les abords du Chemin de la Roche. Un acte de vente au profit de la commune a été signé le 18 mars 2026 et publié au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de l'Ardèche le 16 avril 2026, Volume 2026P n°5058.

Le dossier étant à ce jour terminé, il convient désormais de classer ladite parcelle dans le Domaine Public de la commune. Un exemplaire de cette délibération sera transmis au service du cadastre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide le classement de la parcelle cadastrée Section D n°4297 dans le Domaine Public de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

4/OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée section C n°3158 – Madame Magali DEJOUX

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Commune aurait la possibilité, pour régulariser des sujets de voirie, d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°3158 d'une superficie de 50m2 appartenant à Madame Magali DEJOUX. Ce terrain, est situé Route du Camping. Il est classé en zone Ub.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles pour un montant de 20€ le m2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée section C n°3158 d'une superficie de 50m2pour un montant de 1 000 € ;
- Dit que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la Commune ;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5/OBJET : Modification du règlement de la cantine et de la garderie scolaire

Considérant qu'il convient notamment de modifier les dispositions relatives aux tarifs (prise en compte du tarif voté les années précédentes), aux modalités de paiement (les règlements en chèques ne pourront plus être acceptés) ainsi qu'aux règles de vie et de comportement durant le temps de restauration et de garderie ;

Considérant que les nouveaux règlements annexés à la présente délibération intègrent l'ensemble de ces modifications et précisent les droits et obligations des familles ainsi que les règles de fonctionnement du service de restauration scolaire et de garderie ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification du règlement de la restauration scolaire de la commune de Saint-Étienne-de-Fontbellon, conformément au document annexé à la présente délibération.
- Approuve la modification du règlement de la garderie scolaire de la commune de Saint-Étienne-de-Fontbellon, conformément au document annexé à la présente délibération.

Les nouveaux règlements sont applicables à compter du 10 septembre 2026. Ils seront portés à la connaissance des familles et des usagers.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Monsieur le Maire**
  - Monsieur le Maire indique qu'il a l'intention de proposer au Conseil municipal de faire l'acquisition de terrains sous le pont de la Mûre.
  - Monsieur le Maire informe l'assemblée que d'importants travaux ont été faits à l'école publique, notamment la réfection des toilettes sous le préau. Ces travaux ont été réalisés en régie par les agents municipaux.
  - Un bilan de la fête votive est présenté. Une rencontre a notamment eu lieu avec l'association de la Cuvée des Jeunes. La sécurité de la manifestation a été assurée par 10 agents de sécurité privée.
  - La commune compte une nouvelle centenaire, qui réside à l'EHPAD Sainte-Monique : Mme Chirouze. Une attention particulière lui sera portée à l'occasion de cet anniversaire.
  - Une jeune habitante de la commune a obtenu la meilleure note du département de l'Ardèche en histoire-géographie au Diplôme national du brevet. Une réception est prévue dans les salons de la Préfecture de l'Ardèche le 16 septembre.
  - La commune prévoit prochainement l'acquisition de deux réservoirs de 60 m³, destinés à renforcer les moyens de défense des forêts contre les incendies.
  - Le feu d'artifice prévu le 13 juillet dernier n'ayant pas pu être tiré, il est proposé de le reporter à une autre date. La date envisagée est le dimanche 6 décembre, dans le cadre du Téléthon, à l'issue de la journée d'animations. Cette date permettrait notamment de favoriser la présence des familles.
  - Monsieur le Maire informe l'assemblée des dates à retenir :
    - Concours de pétanque agents/élus : le 26 septembre.
    - Elections sénatoriales : le 27 septembre.
    - Rappel des dates des élections présidentielles : 18 avril et 2 mai 2027.

- **Monsieur Patrick CORTIAL**
  - Voirie
    - La commission voirie se réunira très prochainement. Concernant les travaux de goudronnage, le reliquat de l'année précédente a été réglé. La réfection du chemin des Tinaux est également programmée.
    - Des problèmes d'écoulement des eaux pluviales sont actuellement constatés sur certains secteurs et font l'objet d'un suivi.
    - Un deuxième passage d'épareuse sera réalisé prochainement. Les employés municipaux poursuivront ensuite les travaux de débroussaillage à la débroussailleuse.
    - Des travaux de signalétique au sol seront réalisés par les services techniques communaux.
  - Associations
    - L'assemblée générale de l'Amicale Laïque se tiendra le 22 septembre.

- L'assemblée générale du Tennis Club se tiendra le 23 septembre.
- L'assemblée générale de l'ASSAF se tiendra le 24 septembre.
- Le Forum des associations s'est tenu samedi dernier. Douze associations étaient présentes.

➢ **Madame Bernadette PERRIER**

- Affaires scolaires :
  - La rentrée à l'école Saint-Joseph s'est tenue le lundi 31 août. L'établissement compte 126 élèves répartis dans 6 classes. Madame Marlène Chifflet demeure directrice de l'école.
  - La rentrée à l'école publique des Champs s'est tenue le mardi 1er septembre. L'école compte 217 élèves répartis dans 9 classes, dont 11 élèves accueillis au sein du dispositif ULIS. Un changement est à noter au sein de l'équipe enseignante : Madame Barbe remplace Monsieur Expert. Madame Sophie Le Rouzic assure toujours la direction de l'établissement.
  - La commission des affaires scolaires se réunira le mardi 22 septembre à 18h.
- CCAS :
  - Pendant la période caniculaire, des appels ont été passés à la liste des personnes vulnérables.
  - Le club de la Fontbelle a maintenu des activités durant l'été, ouvertes aux personnes vulnérables. Le CCAS a participé au goûter et a transporté des personnes dans l'impossibilité de se déplacer.
  - Vente de pognes dans le cadre d'Octobre rose au Centre Leclerc le samedi 24 octobre. En 2025 ce sont 2 216 euros qui ont été collectés.
  - La réunion du CA du CCAS aura lieu le jeudi 1er octobre à 18h en mairie.

➢ **Madame Marie-France MARTIN**

- Madame Marie-France indique qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière au sujet de la médiathèque et du réseau de lecture publique. Le projet d'établissement de la médiathèque a été présenté.
- Les communes seront sollicitées si elles veulent amener leurs élèves à la médiathèque.

➢ **Monsieur Jean-Marie ALLIX**

- Monsieur Jean-Marie ALLIX informe l'assemblée que les travaux de rénovation des sanitaires de l'école ont été réalisés.
- Des devis sont actuellement en cours pour l'installation de la climatisation dans les classes restantes.
- La commission bâtiments se réunira prochainement.
- Une visite de la station d'épuration (STEP) du Bourdary est prochainement prévue.

➢ **Philippe COMPERE**

- Monsieur Philippe COMPERE explique que dans un contexte de canicules répétées, de sécheresse et de faibles précipitations cet été, la ressource en eau n'a pas été trop impactée. Actuellement, les deux captages/sources (Rodes et Crouzet) donnent un débit similaire aux étés précédents et nous n'avons pas franchi de seuil inquiétant durant les deux derniers mois. Concernant les forages, la mesure de la nappe n'a pas non plus montré de signe inquiétant avec un niveau assez stable lors des phases de pompage. Nous sommes donc dans une situation assez classique pour la période estivale, mais qui nécessite une surveillance quotidienne inhérente aux faibles précipitations.

Malgré ce constat "rassurant", il est important de rappeler aux abonnés les bons gestes et de veiller à respecter les restrictions mises en place. Effectivement, s'il y a une multiplication des épisodes de sécheresse, les débits baisseront inévitablement à l'avenir.

Les agents du SIAE veillent en permanence sur nos réseaux et sur la recherche de fuites afin de limiter les pertes d'eau. À titre d'exemple, dernièrement, une fuite chez un abonné correspondait, à elle seule, à plus du tiers du débit fourni par le captage de Rodes. Plusieurs cas similaires pourraient rapidement mettre le SIAE dans une situation délicate si des actions correctives n'étaient pas mises en place.

Enfin, le captage « abandonné » de la Martinèche présente un débit d'eau plus de deux fois supérieur à celui de la source du Crouzet et les dernières analyses effectuées en bactériologie sont revenues conformes. Le SIAE continue donc le long travail permettant, peut-être, de réutiliser ce captage à l'avenir.

- Un nouvel agent a rejoint le SIAE au 1er septembre.
- Les prochains mois seront consacrés à la recherche de fuites.
- Le chantier des Juillets devrait attaquer d'ici peu.

- **Florian ROURE**
  - Monsieur Florian ROURE fait état de nuisances signalées au quartier Montagnac.
  - Il constate également une circulation rapide entre le rond-point de Fons et le chemin de la Roche. Se pose la question d'aménager des équipements pour réduire la vitesse.

- **Caroline MAZET**
  - Madame Caroline MAZET s'interrogé sur le lancement du dispositif de Contrat municipal étudiant, qui a été délibéré ces derniers mois. Monsieur le Maire lui indique qu'un seul dossier a été retiré. Quatre contrats avaient été envisagés. La Municipalité va à nouveau communiquer sur le sujet.

- **Philippe FARJON**
  - Monsieur Philippe FARJON indique qu'une journée de ramassage des déchets va être programmée à l'automne.

- **Dominique RECCHIA**
  - Monsieur Dominique RECCHIA fait état d'une réunion qui a eu lieu à Aubenas au sujet de la mutualisation d'une police municipale, avec les communes aux alentours.
  - Il indique également travailler à la mise à jour du Plan communal de sauvegarde (PCS).

- **Madame Pascale LIOUTIER**
  - **Madame Pascale LIOUTIER fait état du contenu du prochain** Trait d'Union : présentation de nouvelles associations, mise en valeur d'une nouvelle personne centenaire, PLUi, rentrée des classes…
  - Elle annonce vouloir tenir prochainement une réunion publique au sujet du compostage collectif.

- **Madame Dominique CADET**
  - Madame Dominique CADET annonce la tenue d'une réunion de la Commission culture à la fin du mois.

- **Monsieur Sébastien MATHON**
  - Monsieur Sébastien MATHON informe l'assemblée qu'une Commission urbanisme a eu lieu le 9 juillet dernier. L'instruction des autorisations d'urbanisme en était le sujet principal.
  - Point d'actualité du PLUI : actuellement travail sur les OAP.

- Une étude va être lancée au sujet de l'aménagement du quartier du Bosquet, en partenariat avec le CAUE 07. Un groupe de travail dédié sera mis en place.
- Dans le cadre d'un plan de prévention du risque incendie envisagé sur le massif forestier, plusieurs actions sont engagées :
    - La communication et la sensibilisation concernant les obligations légales de débroussaillement (OLD) commencent à porter leurs fruits.
    - Le renforcement du dispositif de défense contre l'incendie est prévu avec l'installation de poteaux incendie supplémentaires, notamment dans le secteur de La Vernade.
    - L'installation de deux citernes pour la protection contre les incendies est actuellement en cours de chiffrage.
    - La commune envisage également la location de broyeurs afin de faciliter les opérations de débroussaillage.
    - Une politique d'acquisition de parcelles est également en cours afin de renforcer la maîtrise foncière communale sur les espaces forestiers.
    - Enfin, un arrêté municipal interdisant l'accès au massif forestier a été pris au cours de l'été dans le cadre des mesures de prévention du risque incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de séance
Sylvian FULACHIER

Le Maire
Philippe ROUX